

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

|              |                                            |
|--------------|--------------------------------------------|
| Suchabfrage  | <b>23.04.2024</b>                          |
| Thema        | <b>Keine Einschränkung</b>                 |
| Schlagworte  | <b>Energiepolitik</b>                      |
| Akteure      | <b>Brélaz, Daniel (gp/verts, VD) NR/CN</b> |
| Prozesstypen | <b>Keine Einschränkung</b>                 |
| Datum        | <b>01.01.1965 - 01.01.2022</b>             |

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Satineau, Maurice

## Bevorzugte Zitierweise

Satineau, Maurice 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energiepolitik, 1983*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Allgemeine Chronik</b>           | 1 |
| <b>Infrastruktur und Lebensraum</b> | 1 |
| Energie                             | 1 |
| Energiepolitik                      | 1 |

# Abkürzungsverzeichnis

---

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Energiepolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 30.07.1983  
MAURICE SATINEAU

C'est dans ce contexte que les **initiatives en suspens sur l'énergie ont été rejetées par le Conseil fédéral**. Celui-ci a en effet désapprouvé l'initiative relative à l'approvisionnement énergétique en estimant que des impératifs écologiques ne sauraient se substituer aux nécessités de l'économie et qu'il n'était pas souhaitable, après le rejet de l'article constitutionnel, d'attribuer de nouvelles prérogatives à la Confédération. De plus, la démarche des initiants comportait, selon les autorités fédérales, une dimension plus vaste que le domaine de l'énergie, susceptible de déboucher sur des changements sociaux non négligeables. L'exécutif fédéral a également écarté l'initiative intitulée «pour un avenir sans nouvelles centrales nucléaires» en lui reprochant essentiellement d'hypothéquer lourdement la production suisse d'électricité dès le siècle prochain sans pour autant offrir de véritables solutions de remplacement. Dans l'attente de la votation populaire, les deux comités d'initiatives ont fusionné sous la présidence du conseiller national D. Brélaz (écologiste, VD), de Ursula Koch et de M. Pestalozzi.

**La commission ad hoc du Conseil des Etats rejeta également le texte sur l'approvisionnement le déclarant incompatible avec les besoins futurs du pays.** Cet avis fut largement suivi par le plénum de la chambre des cantons, à l'exception des socialistes, de J.-F. Aubert (pl, NE) et de M. Bauer-Lagier (pl, GE). Ceux-ci ont tenu à rappeler la fragilité des prévisions en matière d'énergie et la nécessité d'explorer avec plus de soin les possibilités d'économies à une époque où l'industrie nucléaire marque un temps d'arrêt dans de nombreux pays. Le Conseil des Etats repoussa, le même jour, l'initiative populaire concernant l'énergie nucléaire, se ralliant ainsi à la position du Conseil fédéral dont les principaux arguments furent repris lors du débat. Alors que l'initiative propose de renoncer à la construction de nouvelles centrales après la mise en service de celle de Leibstadt (donc l'abandon de Kaiseraugst), ainsi que le non-renouvellement du parc de centrales existant, la majorité des conseillers d'Etats considéra qu'une telle politique mettrait en danger l'approvisionnement du pays en électricité pour laquelle la demande demeure croissante et menacerait à terme la situation socio-économique helvétique. Par contre, la Fondation suisse pour l'énergie, les comités antinucléaires de la région bâloise et divers groupements écologistes ont remis en cause la notion de besoin avancée par l'exécutif fédéral pour justifier la construction d'une nouvelle centrale, en relevant que la Suisse était exportatrice d'importantes quantités de courant électriques. A ces considérations, les partisans de l'initiative ont ajouté leurs craintes concernant la procédure d'élimination des déchets atomiques.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BO CE, 1983, p. 497 ss.; FF, 1983, I, p. 729 ss.; FF, 1983, II, p. 1447 ss.; Presse du 27.1., 2.6. et 29.9.83; TA, 18.2. et 29.6.83; 24 Heures, 4.6. et 30.7.83; NZZ, 4.6. et 1.12.83; TLM, 12.6.83; Ww, 27.7.83; BaZ, 30.7.83.